



Safety Bulletin

Octobre 2008

Editorial

L'être humain recherche la sécurité. Nous pouvons assurer notre ménage, nous assurer contre la maladie et les accidents, voire assurer notre propre vie. Suissesses et Suisses sont d'ailleurs volontiers bien assurés. La meilleure des assurances n'empêche cependant pas que nous tombions parfois malades ou que nous ayons un accident. C'est là que le Bureau de prévention des accidents bpa et la fondation Safety in Adventures entrent en jeu.

Safety in adventures est le partenaire compétent en Suisse pour toutes les mesures de sécurité tant obligatoires que facultatives encadrant les activités d'aventure et en plein-air. La sécurité absolue n'existe pas et Safety in adventures ne peut pas plus donner de garanties qu'aucun incident ne se produira jamais. Néanmoins, elle peut compter sur un large réseau de consultants et sur son savoir-faire pour édicter des prescriptions permettant une gestion des entreprises axée sur la sécurité et une offre d'activités dans lesquelles les risques sont les plus limités possibles.

Actuellement, 33 entreprises établies dans toute la Suisse détiennent le label Safety in adventures. Et pour la première fois, une entreprise allemande a demandé à obtenir la certification. Nous sommes fiers de cette réussite et de tout ce que nous avons pu atteindre avec ces entreprises sans jamais avoir eu à recourir à la contrainte juridique. 34 entreprises se sont laissées convaincre du fait que notre label ne représente pas seulement un facteur de coûts mais une réelle plus-value. Les procédures utilisées au sein de l'entreprise sont redéfinies pour être améliorées et coordonnées entre elles. Le matériel est révisé régulièrement afin de prévenir son usure. Si un incident grave devait se produire, les collaborateurs y sont préparés au mieux grâce à un plan d'urgence.

Brigitte Buhmann, directrice du Bureau de prévention des accidents (bpa)

Formation

Un personnel qualifié est un élément central pour garantir la sécurité. La fondation Safety in adventures propose donc des formations initiales et des perfectionnements, confiés aux différentes organisations professionnelles. Les formations de Jeunesse+Sport sont aussi essentielles. Les guides étrangers apportent leur formation acquise dans leur pays. Ces formations étant très nombreuses, il est difficile d'en garder une vue d'ensemble. La commission d'experts a ainsi désigné un comité qu'elle a chargé d'examiner les différentes offres de formations et de déterminer les formations suffisantes aux différentes fonctions dans les entreprises.

La commission a déjà fixé les grandes lignes des exigences de base pour la reconnaissance des formations en la matière:

« Les formations doivent permettre d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables à l'exercice de la fonction recherchée. Les exigences développées en collaboration avec l'Office fédéral du sport (OFSP) pour les activités de canyoning et de rafting nous servent de base. Les formations doivent être proposées par une association de branche reconnue et active dans toute la Suisse disposant d'experts qualifiés. La formation doit pouvoir garantir la sélection indispensable des candidats ».

Des accrobranches aux normes européennes

Les normes européennes n'oublient pas non plus les accrobranches. A partir du mois de septembre 2008, les normes **EN 15567-1** et **EN 15567-2** entreront également en vigueur en Suisse et les entreprises certifiées devront donc appliquer ces normes. A partir de 2009, elles devront faire passer un contrôle technique aux accrobranches chaque année.

Les normes ont pour objectif de fixer les exigences minimales auxquelles chaque accrobranche moderne se doit de répondre. Elles concernent aussi bien le matériel utilisé pour la construction du parc que les procédures qui y sont pratiquées et la transparence de la gestion. Les éléments suivants constituent des évidences depuis longtemps déjà pour les entreprises certifiées:

- Plans de sauvetage et d'urgence
- Données sur les propriétaires
- Inspections annuelles
- Liste du personnel comprenant une description des tâches
- Autorisations et permis
- Attestation d'une assurance responsabilité civile
- Carnet de bord incluant les données journalières d'exploitation
- Manuel d'utilisation des produits des fabricants respectifs
- Registre des inspections effectuées sur l'équipement d'escalade
- Feuilles de rapport pour les accidents

Les visiteurs sont habilités à recevoir les renseignements suivants:

- Description des activités et recommandations de sécurité
- Informations sur l'assurance personnelle contre les accidents
- Dossier du personnel consignait les qualifications de ses membres
- Signes distinctifs des collaborateurs (couleur des casques)
- Limitations d'accès/de participation

Les points évoqués ci-dessus ne représentent qu'un extrait des nouvelles normes. Si vous désirez consulter ces normes dans leur détail, vous pouvez vous adresser à l'Association suisse de normalisation et les commander en version papier ou PDF contre une participation financière sur le site www.mysnv.ch soit en vous enregistrant, soit à l'aide d'un identifiant hôte.

Une entreprise allemande certifiée

« Nous y sommes arrivés: l'entreprise Mammut Alpine School est la première entreprise de l'EU à obtenir le label Safety in adventures ». Cette nouvelle a été publiée le 11 septembre 2008 sur la page de démarrage du site de l'école. Le label de sécurité de Safety in adventures y apparaît en outre pour la première fois sur un site étranger:

www.mammut-alpineschool.ch

Mammut Alpine School est une école allemande d'alpinisme qui propose tant aux amateurs qu'aux professionnels des tours en montagne guidés avec expertise et qui dispose d'un grand savoir-faire dans les excursions en Allemagne comme à l'étranger. Le gérant et propriétaire de l'école d'alpinisme, Reiner Taglinger, est un guide de montagne et moniteur de ski diplômé d'état depuis 1992. Il est membre de l'équipe fédérale des instructeurs de guides de montagne (formation de l'équipe des instructeurs de guides de montagne) ainsi qu'examineur auprès de la TUM de Munich pour le diplôme d'état de guide de montagne.

Personnel de la Fondation

Ont quitté le Conseil de fondation:

- Eva Brechtbühl, Suisse Tourisme (au 30 avril 2008)
- Géraldine Zuber, Fédération suisse du tourisme FST (au 31 juillet 2008)

Nouveau membre élu au Conseil de fondation:

- Yvonne Vogel, Suisse Tourisme (dès le 1^{er} juillet 2008)